



LISTES MINISTÉRIELLES 2022 CRITÈRES SAUT À SKI

Prise en compte de la situation COVID-19 :

Les circuits de compétitions pour cette saison sont pour l'heure programmés. Si la situation sanitaire devait se dégrader, et impacter sur le bon déroulement des circuits, le Directeur Technique National, en accord avec l'Agence Nationale du Sport et le Ministère prendra en compte l'évolution sportive de chacun des athlètes pour proposer leur inscription sur les listes ministérielles.

Pour être classé sur les Listes Ministérielles, l'athlète devra cumulativement :

- 1 - **avoir réalisé** à minima les performances décrites ci-dessous, au titre de la saison 2021/2022
- 2 - **être proposé** par le Directeur Technique National au Ministère des Sports
- 3 - **avoir déposé** sa demande de pré-inscription sur le Portail du Suivi Quotidien du Sportif
- 4 - **être validé** par le Ministère des Sports

Le DTN pourra solliciter le maintien en liste « Sénior » ou « Relève » d'un sportif qui n'aurait pas satisfait aux critères de performance requis. La dérogation ainsi consentie devra être expressément justifiée.

Seul le Ministère est habilité à inscrire les athlètes sur les Listes Ministérielles de Haut Niveau.

Cette inscription est officielle au 1^{er} juillet 2022.

A. SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Attention, les sportifs de haut niveau proposés devront signer et retourner la convention « Sportif de Haut Niveau » mise en place par le décret n°2016-1287 du 29 septembre 2016 pour valider définitivement leur inscription.

I- Catégorie Elite

Critères :

- Classement Coupe du Monde - Classement final par discipline ou classement général :
 - ⇒ Place de 1 à 8
- Jeux Olympiques et Championnats du Monde :
 - ⇒ Place de 1 à 8 pour les épreuves individuelles
 - ⇒ Place de 1 à 4 pour les épreuves par équipe

II- Catégorie Sénior

Critères :

- Classement Coupe du Monde - Classement final par discipline ou classement général :
 - ⇒ Place de 9 à 32
- Jeux Olympiques et Championnats du Monde :
 - ⇒ Place de 9 à 16 pour les épreuves individuelles
 - ⇒ Place de 5 à 8 pour les épreuves par équipe

III- Catégorie Relève (moins de 26 ans au 1^{er} janvier 2022)

Critères :

- Coupe du Monde place de 1 à 30
- Coupe Continentale (COC) place de 1 à 30 au classement général ou 3 TOP 30
- Championnats du Monde Juniors place de 1 à 6 épreuves individuelles
victoire épreuve par équipe
- FOJE & JOJ : place de 1 à 3 épreuves individuelles
victoire épreuve par équipe
- Coupe OPA 3 TOP 20

B. COLLECTIFS NATIONAUX

Cette liste regroupe les sportifs :

- qui œuvrent au sein des sélections nationales des équipes de France en préparation des compétitions de références ;
- qui sont considérés comme des partenaires d'entraînement ;
- qui étaient anciennement listés mais sous condition de santé particulière (sportifs blessés)
- qui sont considérés par le DTN comme des sportifs à fort potentiel.

La liste des « collectifs nationaux » fait partie intégrante de la stratégie de performance fédérale.

C. ESPOIRS

Critères :

Hommes

- Catégorie Sénior et U20 : faire partie des 8 premiers du SAMSE National Tour ou championnat France
- Catégorie U17 : faire partie des 10 premiers du SAMSE National Tour U17 ou championnat France U17
- Catégorie U15 : faire partie des 12 premiers du SAMSE National Tour U15 ou championnat France U15

Dames

- Catégorie Sénior et U20 : faire partie des 5 premières du SAMSE National Tour ou championnat France
- Catégorie U17 : faire partie des 8 premières du SAMSE National Tour U17 ou championnat France U17
- Catégorie U15 : faire partie des 10 premières du SAMSE National Tour U15 ou championnat France U15